

Pièces à fournir

Pour une première inscription dans un de nos services Enfance :

- La fiche d'inscription.
- Certificat de scolarisation délivré par la Mairie de Gimont à donner lors de votre rencontre avec la directrice de l'école publique.
- Certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école.
- Un justificatif de domicile.
- Une photocopie du livret de famille complet.
- En cas de divorce ou séparation, la copie du jugement concernant l'exercice de l'autorité parentale et le droit de garde délivré par le tribunal de Grande Instance.
- La fiche sanitaire dûment remplie.
Attention : ce document est un Cerfa. C'est un formulaire administratif réglementé, un document officiel dont un arrêté fixe **le modèle non modifiable**. Lorsqu'il est écrit « **séjour** », il faut entendre le service enfance que va fréquenter votre enfant (**ALAE-ALSH-Restauration**).
- L'attestation d'assurance scolaire correspondant à la rentrée scolaire 2019-2020.
- L'attestation MSA ou CAF précisant votre quotient familial pour les allocataires hors du département du Gers et Haute-Garonne.

Pour un renouvellement de votre dossier sans changement de situation :

- La fiche d'inscription.
- La fiche sanitaire dûment remplie.
Attention : ce document est un Cerfa. C'est un formulaire administratif réglementé, un document officiel dont un arrêté fixe **le modèle non modifiable**. Lorsqu'il est écrit « **séjour** », il faut entendre le service enfance que va fréquenter votre enfant (**ALAE-ALSH-Restauration**).
- L'attestation d'assurance scolaire correspondant à la rentrée scolaire 2019-2020.

Pour renouvellement de votre dossier avec un changement de situation, prendre contact avec la mairie ou le service enfance pour lister les pièces administratives nécessaires.

- La fiche d'inscription.

Directrice des services Enfance : Fabienne MIRADA : 05.62.67.17.01 - direction.alae-alsh@gimont.fr

Secrétaire des services Enfance : Karine FINAZZI : 05.62.67.17.01 - secretariat.alae-alsh@gimont.fr